

## REPONSES AUX QUESTIONS DES POTENTIELS SOUMISSIONNAIRES

### Appel à proposition à 2 phases : COD22024-10021

« RENFORCEMENT DE LA COUVERTURE EN PLANIFICATION FAMILIALE POUR TOUS, ESPOIR POUR LA SANTE ET LE BIEN ETRE DES FAMILLES ET DES PERSONNES »

| No | QUESTIONS  | REPONSES  |
|----|--|---|
| 1. | Enabel a-t-elle un type de kit de planification familiale préféré ou un circuit d'approvisionnement spécifique, ou bien laisse-t-elle au demandeur la liberté de constituer ses kits ? | Enabel laisse au demandeur la liberté de constituer les kits, à condition qu'ils se conforment à la gamme de produits contraceptifs agréés en RDC.  |
| 2. | Les intrants PF seront-ils achetés par Enabel ou sont-ils à la charge du demandeur ?   | Les intrants sont inclus dans l'enveloppe disponible pour l'appel à proposition et sont à la charge du demandeur en respect de la gamme des produits contraceptifs agréés en RDC. Le mécanisme d'approvisionnement doit également être durable.   |
| 3. | Un demandeur bénéficiant déjà d'un financement d'un autre partenaire autre que Enabel ou Enabel lui-même peut-il également recevoir un autre subside de Enabel ?                       | Oui c'est possible pour autant que le principe reste le même, il faut éviter tout double financement, notamment en ce qui concerne l'affectation du personnel, la connexion internet, les frais de gestion, etc. S'il y a plusieurs sources de financement, le demandeur est tenu de partager les informations sur tous les |

|    |  |  |
|----|--|--|
|    |  | financements et de veiller à ce qu'il n'y ait pas de double financement            |
| 4. | Est-ce obligatoire pour un demandeur de se mettre ensemble avec un codemandeur ou bénéficiaire ? | Non, aucune obligation à se mettre ensemble avec un codemandeur ou un bénéficiaire |
| 5. | La date annoncée du 17/11/2024 pour la réunion d'information était une erreur ?                  | La réunion a été reprogrammée et a eu lieu le 11/11/2024                           |
| 6. | Est-il nécessaire pour les candidats de co-financer leurs projets proposés ?                     | Un subside peut faire l'objet d'un co-financement de la part du bénéficiaire.      |

|    |   |  |
|----|---|--|
| 7. | Dans l'annexe A relative à la note conceptuelle, le numéro de lot est suivi d'un astérisque. À quoi fait-il référence ? | Dans l'annexe A relative à la note conceptuelle, le numéro de lot est suivi de <b>X</b> et non <b>Astérix</b> .<br><b>(*)</b> signifie que l'information est obligatoire<br><b>X</b> remplace... ou quelconque |
|----|---|--|